



**Débat d'orientation au sujet de la 15e Conférence des parties à la
Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
(UNFCCC) à Copenhague**

3

Motion

Dépôt : M. Eugène BERGER


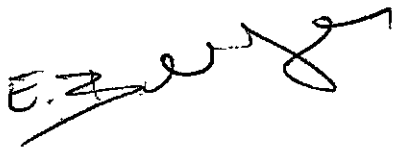
Date : 19.11.2009

La Chambre des Députés

- considérant que le Protocole de Kyoto définit trois mécanismes flexibles, à savoir le commerce de droits d'émissions, la mise en œuvre conjointe et le mécanisme de développement propre dans la stratégie visant à une réductions des gaz à effet de serre,
- considérant que le Luxembourg a largement recours à ces mécanismes flexibles,
- considérant le Plan National d'Allocation de Quotas II (PNAQ II) couvrant la période de 2008 à 2012,
- considérant que des sommes considérables sont engagés par le fonds de financement des mécanismes de Kyoto, en vue de la participation aux différents projets de CDM (Clean Development Mechanism) et de JI (Joint Implementation),
- considérant que la Chambre des Députés est soucieuse du nombre d'engagements financiers pris dans le cadre des mécanismes flexibles,
- considérant la participation du Grand-Duché de Luxembourg aux Fonds Carbone de la Banque Mondiale et de la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement,
- regrettant qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun bilan précis sur ces mécanismes flexibles auxquels le Luxembourg a eu recours, ni en termes de moyens financiers engagés, ni en termes de durabilité,
- insistant sur la nécessité d'avoir une totale transparence dans ce domaine,
- insistant sur la nécessité de la priorité d'actions nationales en matière de lutte contre les changements climatiques,

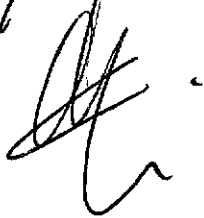
invite le Gouvernement à

- présenter dans les meilleurs délais un bilan détaillé des mécanismes flexibles auxquels le Luxembourg a eu recours,
- vérifier que les projets auxquels il a participé respectent les critères écologiques, sociaux et économiques de durabilité,
- vérifier si les réductions d'émissions de gaz à effet de serre accréditées sont à la hauteur des moyens financiers engagés,
- se désengager des projets n'apportant aucune plus-value en termes de durabilité.

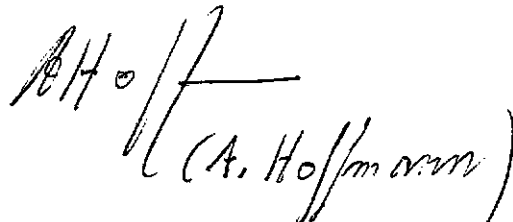


(F. DEYBRO)

GIRA



A. BAULER



(A. Hoffmann)